



Centre de gestion de la FPT de l'Ain

Mesdames et Messieurs
les Maires et Présidents
d'établissements publics

Service : Direction générale
Affaire suivie par : Elisabeth FOGOLIN / Sylvain PAYRASTRE
☎ : 04-74-32-13-85
Mail : direction@cdg01.fr

Péronnas, le 30 septembre 2024

Contrat d'assurance collective des risques statutaires
Prestataire retenu

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le Centre de gestion a mis en œuvre un marché public d'assurances garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et /ou IRCANTEC) afin de leur verser des prestations en cas de maladie, de maternité, d'incapacité ou d'invalidité.

La commission d'appel d'offres du Centre de gestion s'est réunie le **05 septembre 2024** et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution qui ont été définis dans le cahier des charges.

Le marché d'assurance a été attribué au groupement :

CNP Assurances / WTW France (gestionnaire du contrat).

Il est conclu pour une durée de 4 ans avec **une garantie de maintien des taux sur les 2 premières années** et une possibilité pour les parties d'une résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Un accompagnement sera proposé dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation.

- Pour les collectivités jusqu'à 29 agents CNRACL, les propositions tarifaires, dont vous trouverez le détail en pièce jointe, varient selon le nombre d'agents affiliés à la CNRACL (de 1 à 9 et de 10 à 29).

Pour vous éclairer sur le choix à faire parmi les formules de garanties proposées,

un **WEBINAIRE** sera organisé le : **mardi 8 octobre à 14h00**.

Lien de connexion envoyé par mail du 30/09/2024

Il ne sera pas nécessaire de s'inscrire, nous vous demandons juste de bien vouloir vous connecter quelques minutes avant le début du webinaire et aussi de bien vouloir indiquer vos prénoms, noms et collectivité lors de la connexion

- Pour les collectivités de 29 agents et plus CNRACL qui ont donné mandat au Centre de gestion, une proposition individualisée a été établie à partir des statistiques d'absentéisme qui leur sont propres. Elle leur sera adressée directement par mail.

Si vous souhaitez adhérer au contrat groupe, vous trouverez en PJ, un modèle de délibération qui est également disponible sur notre site internet.

Je vous remercie de retourner au Centre de gestion dès son passage en Conseil et **au plus tard pour le 10 décembre 2024 délai impératif pour une adhésion au 1^{er} janvier 2025** afin qu'il n'y ait pas d'interruption entre les différents contrats d'assurance.

Le gestionnaire vous transmettra alors un bulletin d'adhésion.

Nous rappelons aux collectivités, qui n'étaient pas adhérentes au contrat groupe, qu'il leur appartient de vérifier les délais de préavis de résiliation du contrat en cours.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec M. Sylvain PAYRASTRE.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, à l'assurance de mon meilleur dévouement.



La Présidente,

Hélène CEDILEAU
Maire de Péronnas